

**Commune d'Anderlecht**  
Service de l'Urbanisme

Rue Van Lint, 6  
B - 1070 BRUXELLES

Bruxelles, le 02/12/2024

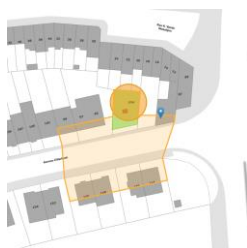
**N/Réf. :** AND20329\_734\_PU  
**Gest. :** GM  
**V/Réf. :** Dossier 53445  
**Corr. :** Geoffrey DE LATTE  
**NOVA :** 01/XFD/1957190

**ANDERLECHT. Avenue d'Itterbeek, 89**  
(= partiellement en zone de protection de la Chapelle de Saint-Guidon)  
**DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME:** changer l'affectation d'un garage en commerce (coiffeur/barbier)

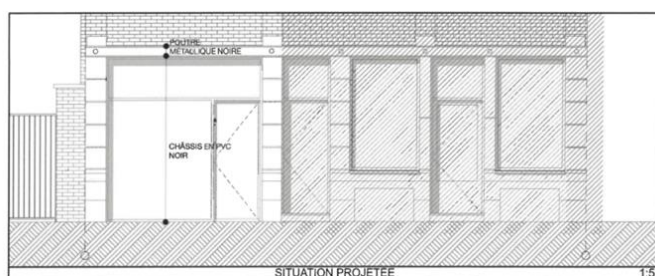
Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 31/10/2024, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 27/11/2024, concernant la demande sous rubrique.



© Brugis



Projet – extr. du dossier de demande





Situation existante – Photo Streetview

Avis

La maison jouxtant la parcelle classée qui comprend la chapelle Saint-Guidon, les transformations prévues impactent les vues vers et depuis ce bien protégé. La CRMS estime que le projet doit être amélioré et s'inscrire plus harmonieusement dans l'architecture du bien. L'objectif devrait être de créer une devanture commerciale cohérente avec l'ensemble du rez-de-chaussée, ce qui augmentera non seulement l'attractivité du commerce, mais également la qualité de l'environnement du bien classé. La Commission demande de prendre pour référence la composition et la matérialité des autres travées du bien (porte d'entrée latérale située à gauche, devanture sur allège, menuiseries en bois et allège en pierre bleue). Enfin, elle préconise une enseigne discrète qui s'intègre dans la façade.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
S. VAN ACKER  
Président